

Ministry of Education

Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2015: B03

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'Éducation

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

DATE: 13 février 2015

OBJET : Capacité de planification des immobilisations

Je suis heureux de pouvoir vous fournir de plus amples détails au sujet du programme « Capacité de planification des immobilisations », déjà annoncé dans la note de service 2014 : B4, intitulée Subventions pour les besoins des élèves – Financement et règlements pour 2014-2015. Ce programme vise à renforcer la capacité de planification des conseils scolaires, plus particulièrement dans les secteurs où il y a lieu de mieux gérer les écoles sous-utilisées.

Le programme « Capacité de planification des immobilisations » est un volet de l'approche stratégique pour laquelle le ministère a opté afin d'encourager une utilisation plus efficace des installations scolaires dans le cadre de l'initiative Mesures d'économie et de modernisation pour les conseils scolaires. Lors de consultations sur cette initiative en 2013, puis, en 2014, au cours de consultations sur la Subvention pour les besoins des élèves, les conseils scolaires ont fait part du besoin de ressources supplémentaires pour la planification des immobilisations. Des conseils ont indiqué que le personnel de planification était insuffisant pour mener à bien certains processus nécessaires à une utilisation optimale des locaux. D'autres conseils ont souligné que la mise en œuvre de certains processus, surtout ceux liés à la planification et à la gestion des locaux sous-utilisés, exerçait une pression importante sur leurs ressources actuelles.

Faits saillants

- Une enveloppe de 8,3 millions de dollars est allouée dans le cadre de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires en vue de l'affectation d'autres ressources à la planification des immobilisations en 2014-2015.
- Les sommes attribuées aux conseils pour l'année scolaire 2014-2015 sont indiquées à l'annexe A.

Afin de répondre aux besoins, le ministère octroie des fonds à l'appui des conseils scolaires dans une série de fonctions liées à la planification des immobilisations. Pour l'année scolaire 2014-2015, le ministère injecte 8,3 millions de dollars dans le programme « Capacité de planification des immobilisations » au bénéfice des conseils qui s'efforcent de renforcer leur capacité et de mieux gérer les données.

Les sommes attribuées aux conseils pour l'année scolaire 2014-2015 sont indiquées à l'annexe A. Elles seront versées dans le cadre de la Subvention pour les besoins des élèves 2014-2015, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. Bien qu'une mise en œuvre sur quatre ans soit prévue, la méthode d'allocation peut changer d'une année à l'autre.

Objectifs du programme

Les fonds alloués au programme « Capacité de planification des immobilisations » seront disponibles pendant une période de quatre ans afin de permettre aux conseils de bien planifier en vue d'une utilisation plus efficace des locaux dans leurs écoles.

L'affectation de fonds vise les objectifs suivants :

1. *Le renforcement de la capacité* : La plus grande part du financement est octroyée à des conseils scolaires ayant des locaux excédentaires afin :
 - a. de s'assurer qu'ils élaborent des plans d'immobilisations qui leur permettront de rajuster leurs dépenses et de gérer la capacité excédentaire dans leurs écoles;
 - b. de soutenir les efforts déployés dans la révision des installations scolaires;
 - c. de repérer et de développer les possibilités de partenariat relativement à d'éventuelles installations dans les écoles sous-utilisées que les conseils jugent viables pour de telles ententes.
2. *La gestion des données* : Accroître la capacité décisionnelle dans tous les conseils en permettant à ceux-ci de mettre à jour et de gérer rapidement les données sur les installations scolaires.

De plus amples détails seront fournis relativement à ce programme, y compris la méthode d'allocation, dans une note de service aux conseils scolaires à venir.

Coordonnées

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mathew Thomas, chef, Direction des politiques et des programmes d'immobilisations, au 416-326-9920 ou à Mathew.P.Thomas@ontario.ca.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Original signé par

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

cc: Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Annexe A – Sommes attribuées aux conseils - Capacité de planification des immobilisations (2014-15)